



REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 DEFINITION

- Le Moto Club RED organise une compétition intitulée « Vitesse 25 Power » pour des machines n'excédant pas 15 Cv et 25 Cv. Cette compétition comptera pour le 'Championnat Mini OGP Provence Power 25 LRMP (ligue régionale motocycliste de Provence, 3 catégories et se déroulera le 09 avril 2023 sur le Circuit du Var, à Le Luc en Provence.

• ARTICLE 2 CATEGORIES

- Le circuit du Var à une longueur de 2,4 km et une largeur minimum de 8,50 m. Le nombre de machines admises sur la piste est de 40 maximum

•

Vérifications Administratives Lors du contrôle, les pilotes doivent présenter personnellement leur licence en cours de validité obligatoirement accompagnée du : - Guidon d'Argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus ou - CASM à partir de 12 ans. Ils reçoivent leur transpondeur. Le transpondeur est placé sous l'entièvre responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la Ligue de Provence ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Le support de transpondeur est vendu 8 € et restera propriété du pilote. Il est obligatoire. Le transpondeur doit être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale

.MINI OGP Ligue 115 : Pilotes à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans a la date d'ouverture du Championnat. Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique ou jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boite de vitesse. Puissance maximum 12cv à la roue arrière. Plaques blanches – Numéros noirs

Mini OGP Ligue 160 : Pilotes à partir de 9 ans jusqu'à 13 ans a la date d'ouverture du Championnat. Machines limitées à 85cc 2T et 160cc 4T monocylindre. Puissance maximum 15cv à la roue arrière. Plaques noires - Numéros blancs

Les machines électriques sont admises en Mini OGP Ligue 115 et 160 sous réserve de respecter les règles de puissance dans les catégories mentionnées.

Power 15 GP Provence Pilotes a partir de 14 ans a la date d'ouverture du Championnat. Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre, de moins de 15cv à la roue arrière. Plaques rouges - Numéros blancs

Power 25 GP Provence Pilotes a partir de 14 ans a la date d'ouverture du Championnat. Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre, de plus de 15cv et de moins de 25cv à la roue arrière. Plaques blanches - Numéros rouges

Classique Power-vintage Machines jusqu'à 125cc 2 temps ou 4 temps, monocylindre ou bicylindre produites jusqu'au 31/12/1986 (voir organisation pour homologation)

Puissance max 15 cv ou plus de 15 à moins 25 cv à roue AR Machines -15CV : Plaques Bleues: Numéros : Blancs : Machines +de 15Cv à -25CV : Plaques : Bleues Numéros : Noirs

- ARTICLE 3 Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, celle-ci pourrait être incorporée dans une autre catégorie sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.
- l'organisateur se réserve le droit, la manifestation, d'annuler une catégorie par manque de pilotes inscrits.
-

• **ARTICLE 4 CATEGORIES**

- Les épreuves Moto 25 Power sont réservées aux pilotes de toute nationalité titulaires d'une licence NJ, NCO, LUE, LJA1, LJA2 ou une manifestation(*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.
- (*) dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentant légal ou mandaté. Les temps de conduite devront être conformes aux R.T.S.
- Des sessions ÉDUCATIVE (6 a 10 ans) seront mise en place en fonction des horaires et capacités de la manifestation, au tarif de 40 Euros, voir règlement particulier de chaque épreuve

ARTICLE 5 MACHINES ET TENUES

Elles doivent répondre aux clauses du règlement technique général Mini OGP et Moto 25 Power 2023 et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course, une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle. Les plaques de course sont de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm. Dimension des chiffres : - Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm - Épaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm Les machines peuvent passer au banc de puissance sur demande de la Direction de Course ou du Jury. Les moteurs et les boîtiers d'allumage électronique peuvent être plombés par le commissaire technique. Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé est déclassée de la course. Si le banc de puissance est absent ou indisponible, les moteurs et boîtiers électroniques des motos désignées par le Directeur de Course ou le Jury sont plombés jusqu'à l'épreuve suivante. Les pilotes dont les machines auront fait l'objet de ce plombage doivent impérativement présenter celles-ci avec les marques de plombage lors de l'épreuve suivante, où elles sont susceptibles d'être contrôlées. En cas d'absence du plombage, les points marqués dans les épreuves à compter et y compris celle où les marquages ont été apposés leur sont retirés.

La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines.

- Les machines pourront passer au banc de puissance sur demande de la direction de course.
- Les 3 premiers de chaque catégorie au classement général devront obligatoirement passer leur machine au banc de puissance

• ARTICLE 6 BRIEFING

- Un briefing sera organisé avant les essais (Les pilotes devront signer la feuille d'émargement prévue à cet effet).
- Toute absence entraînera une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche en VITESSE.
- Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal

• ARTICLE 7 ESSAIS

- L'organisateur prévoit une séance d'essais chrono par catégorie sont prévues le matin.
- La grille de départ sera établie en fonction de la séance chronométrée.
- Pour pouvoir participer à la course, un minimum 1 tour chronométré est obligatoire.
- La règle des 115 % ne sera pas appliquée, mais la direction de course se réserve le droit d'exclure tout participant ou toute machine présentant un danger pour l'épreuve.
- Pour la composition de la grille de départ, Le meilleur temps réalisé positionnera la machine sur la grille de départ

• ARTICLE 8 COURSE

• COMPOSITION, GRILLE, DEPART

- Le pilote placé en pôle position, du côté inverse au sens du premier virage suivant l'homologation du circuit, aura un mètre d'avance sur le second et ainsi de suite. Sur une même ligne, l'espace entre chaque machine et chaque extrémité au bord de la piste sera de 1 mètre minimum.
- L'espace entre le premier pilote de la première ligne et le premier pilote de la seconde ligne sera au minimum égal à 4,5 m.
- Tout responsable de team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage, de pré-grille ou de la voie des stands devra être en possession d'un pass ou (et) d'un bracelet fourni par l'organisateur

• Pegrille

- Les machines devront être présentes, en pré-grille, au minimum 10 minutes avant le tour de formation.
- Tout retard sera sanctionné par 10 secondes de pénalité.
- Les couvertures chauffantes seront autorisées dans les stands ou sur la pré-grille sauf catégorie vantage(classic).
- Le pilote pourra posséder un groupe électrogène transportable de 2000 watts
-

• COURSES

•

- Les courses se dérouleront en deux manches sur une distance comprise entre 18 et 25 kilomètres.
- Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ.
- Les coureurs qui n'effectuent pas le tour de reconnaissance peuvent partir pour le tour de chauffe depuis la voie des stands.
- Ils pourront prendre leur place pour la course sur la grille de départ, mais seront pénalisés de 10 secondes.
- Dans le cas où un pilote n'aurait pas effectué le tour de chauffe, il pourra prendre le départ depuis la sortie des stands après le passage du peloton de coureurs sous les ordres du commissaire de sortie de stand en accord avec la direction de course.

- En cas de force majeure, la procédure de départ pourra être réduite par la Direction de Course.
- Le départ sera donné au drapeau national ou au feu, par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine, moteur en marche.
- Tout départ anticipé sera sanctionné par une pénalité de temps de 10 secondes.

• **Interruption de course au drapeau rouge**

- la procédure appliquée sera celle prévue aux articles 6 et suivants des règles générales CNV pour les épreuves de vitesse. Dans le cas où la course est déclarée WET, elle pourra être réduite de 3 tours, mais 2 tours de chauffe seront obligatoires.
- Si pour une raison grave, la direction de course doit interrompre la course, cela se fera sur présentation du drapeau rouge EXCLUSIVEMENT.
- Les machines rejoindront, à vitesse réduite, le parc fermé.
- A ce moment, les machines arrêtées en stand devront également rejoindre, le parc fermé.
- Les machines non roulantes au moment de l'arrêt de course resteront en stand mais toute intervention sur ces machines devra cesser immédiatement jusqu'au moment du nouveau départ.
-

• **ARTICLE 9**

Procédure nouveau départ

- Le nouveau départ aura lieu au plus tôt, 15 minutes après que les teams en aient été informés.
 - Le pilote ou le mécanicien de chaque team est autorisé à récupérer la machine en parc fermé Celui-ci sera ouvert cinq minutes avant l'ouverture de la sortie du couloir des stands.
 - Les teams seront autorisés à faire le complément d'essence ou le changement de pneus devant leur stand respectif à l'exception de toute autre intervention.
 - La procédure de départ pourra être identique au départ précédent.
- Tous les équipages n'ayant pas signifié leur abandon seront admis au nouveau départ.

VITESSE : Voir l'article 7 des règles générales CNV.

- Au terme de la course, le drapeau à damiers sera présenté au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée.
- Pour être classé, tout pilote et sa machine, devront avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur, dans les cinq minutes qui suivent le signal de fin de course.
- Si un (des) coureur(s) précède(nt) de près, avant la ligne d'arrivée, le coureur de tête lors du dernier tour, le directeur de course présentera simultanément au(x) coureur(s) le drapeau à damiers et le drapeau bleu.
- Ceci signifie que la course est terminée pour le coureur de tête tandis que les coureurs qui précèdent de près le coureur de tête doivent terminer le dernier tour pour recevoir le drapeau à damiers.
- Dès le moment où le drapeau à damiers est abaissé, la sortie des stands est fermée.

Pneumatique

- Le choix des pneumatiques est libre sauf pour la catégorie 5 (Classic) où les pneus slicks et pluies sont interdits.
- Avant chaque série de course ou d'essai, la piste sera déclarée wet ou dry et le pilote choisira les pneus qu'il veut (sauf classic), si lors d'une course les conditions d'adhérence de la piste changent pour raison de pluie et que la course doit être interrompue, le classement sera établi si 50% minimum des tours prévus ont été effectués et les points seront attribués.
- Si moins de 50% des tours prévus ont été effectués, la course ne sera pas recommencée et aucun point ne sera attribué

Parc fermé

- A la fin de la course, toutes les machines seront placées en parc fermé, les trois premières seront vérifiées, d'autres pourront l'être à la discréction du directeur de course.
- Durée du parc fermé : 30 minutes après l'affichage des résultats.

- Les 3 premiers de chaque catégorie devront obligatoirement passer au banc de puissance sous le contrôle d'un commissaire technique, 1 seule personne du Team est autorisé à assister à la mesure (CNV art 17.3).

- **ARTICLE 10**

- Tous les points non prévus dans la réglementation particulière de l'épreuve seront en conformité avec le règlement général 2023 Mini OGP ET POWER 25 de la FFM et ou règlement championnat de ligue endurance